



VILLE D'ÉTRÉCHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION

N°14/2024

OBJET : MAPA 2024M05 – FOURNITURES ADMINISTRATIVES, SCOLAIRES ET MATERIEL PEDAGOGIQUE, PAPIERS

Le Maire d'Etréchy,

Vu l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, conférant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que ce marché est divisé en :

- * Lot 1 (FOURNITURES ADMINISTRATIVES), estimé à € 5.000,00 HT soit € 6.000,00, 20% TTC ;
- * Lot 2 (FOURNITURES SCOLAIRES ET MATERIELS PEDAGOGIQUES), estimé à € 25.000,00 HT soit € 30.000,00, 20% TTC ;
- * Lot 3 (FOURNITURES PAPIERS), estimé à € 5.000,00 HT soit € 6.000,00, 20% TTC ;

Considérant que 1 offre est parvenue pour le lot 1 de LACOSTE, 15 Allée de la Sarriette, ZA Saint Louis, 84250 LE THOR ;

Considérant que 1 offre est parvenue pour le lot 2 de PL DIFFUSION, 67 RUE DE MONTGERON, 91330 YERRES ;

Considérant que 1 offre est parvenue pour le lot 3 de PL DIFFUSION, 67 RUE DE MONTGERON, 91330 YERRES;

DECIDE

Article 1 : De confier le marché de fournitures administratives, scolaires et matériels pédagogiques, papiers comme suit :

- LOT 1 Fournitures administratives : à la société LACOSTE, 15 Allée de la Sarriette, ZA Saint Louis, 84250 LE THOR aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire. L'accord cadre est conclu sans montant minimal annuel et pour un montant maximal de € 5.000,00 HT soit € 6.000,00, 20% TTC.
- LOT 2 Fournitures scolaires et matériels pédagogiques : à la société PL DIFFUSION, 67 RUE DE MONTGERON, 91330 YERRES aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire. L'accord cadre est conclu sans montant minimal annuel et pour un montant maximal de € 25.000,00 HT soit € 30.000,00, 20% TTC.
- LOT 3 Fournitures papiers : à la société PL DIFFUSION, 67 RUE DE MONTGERON, 91330 YERRES aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire. L'accord cadre est conclu sans montant minimal annuel et pour un montant maximal de € 5.000,00 HT soit € 6.000,00, 20% TTC

HÔTEL DE VILLE, place Charles de Gaulle - 91580 ÉTRÉCHY
Tél : 01 60 80 33 77 - Fax : 01 60 80 32 47 - www.ville-etrechy.fr

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire



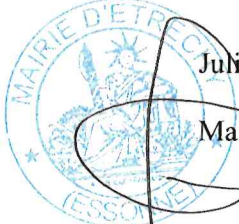
VILLE D'ÉTRÉCHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le lot de base.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La société LACOSTE,
- La société PL DIFFUSION
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier


Julien GARCIA,
Maire d'Etréchy

Fait à Etréchy, le 11 décembre 2024.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

HÔTEL DE VILLE, place Charles de Gaulle - 91580 ÉTRÉCHY
Tél : 01 60 80 33 77 - Fax : 01 60 80 32 47 - www.ville-etrechy.fr

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire